

Ville de Dijon

Généré le 28 juin 2017 à 09:11 depuis le site www.dijon.fr

Le cimetière des Péjoces

En se promenant dans ses allées, on s'aperçoit d'un changement important : le gazon a gagné du terrain sur le gravier et de grands espaces verts ont été aménagés.

À ce jour, on dénombre 33.000 concessions et 138.000 défunts. Tous les cultes y sont représentés et disposent parfois d'un emplacement. Le cimetière est un lieu de recueillement fleuri et entretenu chaque jour par le personnel de la ville. Un jardin du souvenir a été créé et permet à ceux qui le souhaitent d'y disperser les cendres de leurs proches. Près de 30 % des Dijonnais optent aujourd'hui pour la crémation. 12 inhumations en moyenne ont lieu chaque semaine.

Au fil des allées, vous pourrez apercevoir le cimetière militaire, le « carré » des fusillés, le monument élevé aux déportés juifs dont les cendres ont été ramenées d'Auschwitz, les emplacements dédiés aux crémations, le monument pyramidal aux victimes de la guerre de 1870 où reposent près de 2 000 victimes françaises, italiennes et allemandes. Les caveaux familiaux sont légion, le plus grand comprenant plus de 65 dépouilles.

Vous pourrez également voir la tombe de quelques personnages qui ont marqué leur époque et l'histoire de la ville, celle du maire Henri Barabant ou, celle de l'ingénieur Henri-Philibert Darcy ou encore celle du peintre Félix Trutat.

Gestion différenciée

Le cimetière des Péjoces se met au vert avec 1,2 hectare de gazon fraîchement semé dans ses allées. Mieux, plus aucun pesticide n'est utilisé dans ce haut-lieu de la mémoire dijonnaise. Dans le même temps, certains espaces du cimetière, les plus éloignés des pierres tombales, ont été placés en gestion différenciée avec deux fauchages par an. C'est ce que l'on appelle le fauchage tardif. Un mode d'entretien, inspiré des jachères d'antan, ayant pour but d'améliorer la biodiversité animale et végétale. Bon pour la flore, bon pour la faune. Ici, insectes, oiseaux, écureuils ou lapins ont retrouvé un espace de vie ! Un effet bénéfique également pour la nappe phréatique.

Le règlement du cimetière des Péjoces

Format : PDF Poids :15,92 Mo

[télécharger](#)

Cimetière des Péjoces

Adresse

239, rue d'Auxonne
21000 DIJON

Tel.: 03 80 48 80 07

Horaires d'ouverture

- Horaires d'été (du 15 mars au 2 novembre) :

Lundi au vendredi : 9h30 - 18h

Samedi : 8h - 18h

Dimanche et jours fériés : 9h - 18h

- Horaires d'hiver (à partir du 3 novembre) :

Lundi au vendredi : 9h30 - 17h

Samedi, dimanche et jours fériés : 8h - 17h

Le cimetière intercommunal de l'agglomération dijonnaise

Le cimetière de Dijon Métropole est un lieu de recueillement paysager ouvert à tous les habitants de l'agglomération. Il vient de faire l'objet d'une extension de grande qualité.

S'il est de tradition que l'on enterre ses proches dans son cimetière communal, il existe toutefois un cimetière intercommunal, géré par Dijon Métropole, depuis 1995. Face à la saturation des cimetières communaux, souvent enclavés dans la ville, ce lieu constitue une alternative qui attire un nombre croissant d'habitants de l'agglomération. Le cimetière intercommunal est ouvert à toutes les familles résidant dans l'agglomération, ou ayant un lien fort avec le territoire communautaire. Son principe de fonctionnement est identique à celui des cimetières communaux, basé sur un système de concessions pour une durée allant jusqu'à 50 ans.

Mais sa particularité, c'est que 5 % seulement de ses 8200 défunts actuels sont inhumés dans le cimetière « traditionnel » ; 95 % reposent dans le jardin cinéraire (32 % dans des concessions cinéraires et 68 % dans les cinq « jardins du souvenir » où ont été dispersées leurs cendres). La proximité immédiate du crématorium d'agglomération, équipement dont Dijon Métropole a confié l'exploitation à la société Atrium, explique la place prépondérante du jardin cinéraire.

Une promenade dans les allées fleuries de ce cimetière intercommunal, de part et d'autre de l'immense bassin où fleurissent les nénuphars au printemps, permet de se rendre compte de la qualité de l'aménagement réalisé au début des années 1990 par l'équipe d'architectes paysagistes dijonnais composée de Jacques Dolveck et de Jacques Mestoudjian.

La plaquette du cimetière intercommunal de l'agglomération dijonnaise

Format : PDF Poids :2,09 Mo

[télécharger](#)

Les tarifs des concessions du cimetière intercommunal de l'agglomération dijonnaise

Format : PDF Poids :150,26 ko

[télécharger](#)

Cimetière intecommunal

Adresse

Route départementale 126, Mirande à Dijon
Téléphone : 03 80 63 73 26

Horaires d'ouverture

- Horaires d'été (du 15 mars au 2 novembre) de 8h à 18h
- Horaires d'hiver (du 3 novembre au 14 mars) de 8h à 17h

Le crematorium

Le crématorium permet de répondre aux volontés de près d'un habitant de l'agglomération sur cinq

En effet, créé en 1992 et géré en délégation de service public, le crématorium a connu une activité croissante : 1 420 crémations en 2006 contre 404 à la création de l'équipement. La salle attenante au crématorium, d'une superficie de 100 m² et d'une capacité de 85 places assises, utilisée en moyenne pour 413 cérémonies annuelles religieuses ou civiles, s'est rapidement révélée trop exiguë puisque, fréquemment, ce sont plus de 200 personnes qui viennent rendre un dernier hommage au défunt.

Doublement de la surface des bâtiments

Priorité a été donnée à la création d'une seconde salle omniculte d'une capacité de 300 personnes, ainsi qu'à la reconfiguration du hall d'accueil afin de permettre la gestion de deux cérémonies simultanées. De plus, deux salles de convivialité sont dorénavant mises à la disposition des familles.

Par ailleurs, dans le respect des défunts et afin d'améliorer l'accueil des familles au moment de la mise à la flamme, deux salons dotés d'écrans pour la visualisation de cette délicate opération ont été aménagés.

Enfin, afin de ne pas avoir à reprogrammer dans quelques années des aménagements d'envergure, il a été prévu, dans le programme de travaux, la construction d'un local destiné à l'installation d'un troisième four de crémation, ainsi que la création d'un bâtiment permettant d'accueillir une installation de filtration des fumées dans le cadre des normes à venir.

Le crématorium dispose de deux salles : une salle d'une capacité de 85 places et une nouvelle salle, depuis 2007, d'une capacité de 300 places. Dans chacune de ces salles peut être organisée, selon les convictions et croyances de chacun, une cérémonie adaptée à l'hommage que la famille souhaite rendre au défunt (de caractère civil ou cultuel).

Ces salles peuvent être également utilisées pour des cérémonies sans crémation.

Les derniers aménagements

Dijon Métropole poursuit ses aménagements sur le site du complexe funéraire de Mirande. L'une des deux salles de cérémonies attenantes au crématorium vient d'être rénovée. Au sol, la pierre de Comblanchien succède au parquet d'origine et des vitraux contemporains, dus à Emmanuelle Grand, meilleur ouvrier de France, éclairent les murs palissés de bois.

Sur le plan technique, une cloison coulissante permet le départ discret du cercueil vers le lieu de crémation. Par ce système, conçu par la société Surcof, à Chenôve, le cercueil se dérobe au regard sans aucune manipulation. Les instants ultimes se déroulent devant la famille réunie, à qui il sera demandé la permission de manœuvrer les portes.

Doté à ce jour de deux fours de crémation – un troisième est prévu courant 2017 –, le complexe funéraire de Dijon Métropole a accueilli (au 31 décembre 2015) plus de 30 500 crémations depuis sa mise en service il y a 24 ans. Par ailleurs, une annexe précédemment construite permettra la filtration des fumées et la récupération d'énergie, permettent de répondre à la mise aux normes des installations. Les fours d'origine seront, quant à eux, remplacés par des appareils nouvelle génération. L'automne dernier, Dijon Métropole, qui a délégué la gestion de l'équipement à la société Atrium, a procédé à d'autres aménagements, qui visent, notamment, à améliorer l'accueil extérieur par une aire de détente ombragée, en complément des salles de convivialité. À l'intérieur, les familles bénéficient d'espaces de recueillement, dans l'attente de la remise de l'urne funéraire, et disposent d'un salon assorti d'un service de collation et de traiteur.

Les formalités à accomplir

L'autorisation de crémation est délivrée par le Maire de la commune du lieu du décès ou de mise en bière, sur présentation :

- d'une demande écrite de la personne qui pourvoit aux funérailles ou de la demande du défunt indiquant sa volonté d'être crématisé,
- d'un certificat médical de décès établi par le médecin autorisant la crémation (absence de problème médico-légal ou de stimulateur cardiaque). Les entreprises funéraires se chargent en principe de toutes les démarches pour pourvoir à la crémation.

Destination des cendres

Si le défunt n'a pas exprimé un désir particulier, les familles peuvent choisir le lieu de repos des cendres de leur défunt :

- dans une sépulture familiale traditionnelle,
- dans une sépulture cinéraire,
- par dispersion des cendres en pleine nature ou en mer (sauf sur la voie publique),
- par dispersion des cendres dans un jardin prévu à cet effet à l'intérieur d'un cimetière ou sur le site cinéraire du cimetière intercommunal.

Tout renseignement concernant l'inhumation de l'urne sur le site cinéraire du Cimetière intercommunal peut être obtenu au Cimetière intercommunal au 03.80.63.73.26

La plaquette du crematorium de l'agglomération dijonnaise

Format : PDF Poids :2,61 Mo

[télécharger](#)

Crematorium

Adresse

Route départementale 126, Mirande à Dijon
Téléphone : 03 80 63 85 67

Horaires d'ouverture

Horaires d'été (du 15 mars au 2 novembre) de 8h à 18h
Horaires d'hiver (du 3 novembre au 14 mars) de 8h à 17h

Carte interactive

Sélectionnez la thématique Cimetières et complexes funéraires

